L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureau: 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI MATIN, 31 JANVIER

FEUILLETON.

LE BARON DE TRENCK

PAR

MM. OCTAVE FÉRÉ ET SAINT-YVES.

PROLOGUE.

LÉO.

I

LE COLONEL QUINTUS ICILIUS.

Sur la fin de l'année 1742, par une claire et froide matinée d'automne, les huit mille hommes de toutes armes qui composaient la garnison de Kœnigsberg étaient rangés avec apparat, et dans leur plus grande tenue, sur les glacis de l'ancienne citadelle construite par les chevaliers Teutons, dont cette ville fut la résidence, et dont elle garde les tombeaux.

Kœnigsberg, ancien chef lieu de la Prusse ducale, et seconde capitale du royaume, jouissait alors d'une situation florissante, qui s'est d'ailleurs maintenue presque entière jusqu'à nous.

Située sur le cours profond du Prégel, à une courte distance de la mer Baltique, enrichie par le commerce, peuplée de plus de cinquante mille habitants, elle réunissait tous les élémens de la prospérité et de la fortune.

Son université, connue sous le nom de *Collegium albertinum*, contribuait puissamment à son animation. Cette institution fameuse, qui possède jusqu'à deux mille élèves, remontait à 1544. Son premier recteur avait été Sabinus, le propre gendre de Mélanchton.

Enfin, des chantiers immenses, où s'alimentait la marine de l'Etat, et le voisinage des frontières nécessitait l'entretien d'une garnison importante, qui ajoutait encore à l'importance de la ville.

A l'époque de notre récit, le roi Frédéric II, monté sur le trône depuis deux ans et demi, et qui sortait à peine de sa première guerre de Silésie, se préparait avec une activité merveilleuse aux éventualités que laissaient entrevoir les intelligences et les démarches de la cour de Vienne pour s'assurer l'appui de la Russie, de la Saxe et de l'Angleterre. Déjà son génie, devançant l'âge et l'expérience, préludait aux conceptions puissantes qui devaient un jour lui mériter le titre de *grand* ou plutôt d'UNIQUE.

Parmi les principes qu'il appliqua dès le début de son règne, il en était un dont il ne se départit jamais, lui sacrifiant jusqu'à son repos personnel: c'est qu'il est indispensable à une bonne armée de se tenir toujours sur le qui vive, prête à tout événement. Il aimait à surprendre ses officiers et ses soldats, soit par lui-même, soit en envoyant à l'improviste, pour les inspecter, ses généraux, et, à l'occasion, quelques-uns de ses aides de camp les plus capables.

Or, une circonstance de ce genre réunissait sur les glacis de la citadelle de Kœnigsberg tous les corps que nous y avons entrevus, et qui allaient être passés en revue par un des familiers de Sa Majesté, le colonel Quintus Icilius.

Cet inspecteur, obéissant aux instructions, et surtout se conformant à l'exemple de son maître, était arrivé dans la nuit, sans être attendu ni annoncé, suivi d'un seul officier, capitaine dans le régiment de chasseurs à pied dont il était colonel.

Au point du jour, avis de sa présence fut donné aux autorités; à neuf heures précises du matin, un nombreux état-major déboucha du chateau, les tambours battirent aux champs, les divers corps se groupèrent, les chefs se réunirent autour du délégué royal, et la revue commença.

Quoique revêtu du titre et des fonctions de colonel, Quintus Icilius, dont le nom véritable était Guichard, et qui descendait d'une famille de réfugiés français chassés de leur pays par l'édit de Nantes, Quintus Icilius, disait-on, n'était au service que depuis peu de temps.

Frédéric, voyageant en Hollande, l'avait rencontré à l'université de Leyde, à laquelle il était attaché en qualité de professeur.

Frappé de la netteté de son enseignement, de la forme précise de ses interrogations, dans les leçons ou les examens, il l'avait fait causer, suivant son habitude, et le trouvant profondément versé dans les questions de guerre et de politique du temps de César, il lui avait de plein saut proposé d'échanger sa chaire contre un régiment.

L'offre ne manqua pas sans doute d'étonner le professeur, mais il en talent de n'en rien laisser voir, et, sans hésitation, sans fausse modestie, en homme qui a le sentiment de sa valeur, il accepta.

Le roi, qui aimait les gens de décision et les choses qui se faisaient carrément, lui déclara qu'il l'attachait sur l'heure à son service spécial. Puis, lui adressant à brûle-pourpoint une question en apparence fort étrange à cet arrangement,

—Colonel, lui demanda-t-il, de tous ses lieutenans, lequel César préférait-il pour ses talens et pour son zèle?

—Quintus-Icilius, sire, répondit l'ex-professeur avec la même soudaineté.

—Eh bien! à compter de ce jour, reprit le roi, vous ne porterez plus d'autre nom que celui de cet aide de camp modèle.

Et voilà comment le professeur Guichard devint le colonel Quintus Icilius, nom sous lequel il resta désigné à la cour et à la ville jusqu'à la fin de ses jours.

A l'époque où commence notre récit, Quintus Icilius n'avait pas eu le temps d'acquérir, par la pratique, les qualités et l'expérience qui constitue le véritable homme de guerre. Mais Frédéric, qui donna tant de fois, dans sa longue carrière, des preuves de la sûreté de son jugement et de la sagacité de son coup d'œil, Frédéric avait rencontré juste. Il y avait dans son nouvel aide de camp l'étoffe d'un soldat distingué, et ses études favorites lui rendaient facile celle de la théorie, qui, d'ailleurs, s'apprenait vite sous un tel maître.

Il n'y avait donc rien d'étonnant dans le choix que le roi avait fait de lui pour passer l'inspection de ses régiments du Prégel.

Les officiers supérieurs qui l'accompagnaient sur les glacis de la citadelle étaient émerveillés de l'habileté inattendue avec laquelle il s'acquittait d'un rôle si nouveau pour lui.

En apprenant son arrivée, tous ces vieux chefs, dressés à la discipline par le terrible Frédéric-Guillaume, et dont plusieurs venaient de suivre le jeune roi en Silésie, n'avaient pas épargné les quolibets et les critiques au singulier aide camp de sa Majesté.

Mais quand il se montra sur le terrain, les avis changèrent tout à coup, et les frondeurs, confondus, ne savaient ce qu'ils devaient le plus admirer, d'un roi qui improvisait de tels officiers ou d'un professeur d'université qui avait si bien appris leur métier sur les bancs de l'école.

En effet, les qualités que Frédéric avait remarquées en lui dans ses fonctions de professeur, il les déployait en toutes choses; ses commandements étaient brefs et clairs, ses observations judicieuses; rien n'échappait à son regard investigateur et perspicace.

En passant devant un régiment de hussards, d'une tenue tout à fait irréprochable, son œil alla chercher au milieu des rangs un officier qui, à la première vue, n'était pas moins correct que ses collègues.

Quoique lancé au galop, Quintus Icilius arrêta net son cheval, l'état-major l'imita, et il fit signe à l'officier d'approcher.

Celui-ci sortit des rangs.

C'était un jeune homme aux traits hardis, à la prunelle vive, aux allures guerrières, de taille moyenne, portant supérieurement l'uniforme. On remarquait seulement sur ses traits une légère pâleur, qui ne devait pas lui être ordinaire.

—Votre nom, lieutenant? lui demanda l'inspecteur

—Hermann de Schell, colonel.

—Votre âge?

—Vingt sept ans.

—Combien de service?

—Neuf ans.

—Neuf ans! Et vous ne savez pas encore rendre à vos supérieurs les honneurs auxquels ils ont droit?

Le jeune officier ainsi interpellé ne répondit pas, mais il sembla pâlir davantage, et ses yeux se baissèrent, pour éviter le regard froid et pénétrant du colonel.

—Vous ferez quinze jours d'arrêt, prononça celui-ci. Allez......

Le lieutenant s'inclina et fit volte-face pour regagner son rang. De pâle, il était devenu pourpre.

Mais le colonel, le rappelant aussitôt, l'obligea à se retourner vers lui.

—Qu'est-ce? reprit-il. Depuis quand quitte-t-on ses chefs sans les saluer? Haut le sabre, monsieur le lieutenant; haut le sabre, entendez-vous!

Le lieutenant plaça son cheval devant Quintus Icilius, on le vit faire un effort pour élever la main dont il tenait son sabre nu, et qui s'appuyait sur sa cuisse, mais vainement; son bras refusa d'obéir à sa volonté et de ployer. Il pâlit de nouveau; un spasme sillonna son visage énergique; il laissa échapper un cri, et, vaincu par une douleur cachée, il abandonna son arme, qui tomba sur le sol.

Quintus fronça le sourcil, et, ne voyant pas de raison à cet incident, il allait redoubler de sévérité.

Heureusement, le colonel d'Hermann de Schell était près de lui en ce moment, c'était un Italien nommé Pisani,—car les Prussiens étaient ce qu'on trouvait le moins dans les hauts régions de l'administration de l'armée de Frédéric II.—Il se hâta d'intervenir.

—Monsieur, dit-il avec une intention légèrement sarcastique, il faut excuser cet officier: il est plus malheureux que coupable.....

—Mon colonel!.... interrompit le lieutenant, en proie à une agitation qu'il ne pouvait plus dominer.

—J'en suis fâché pour vous, mon cher, ripostа le colonel sans le laisser achever, vous avez voulu assister à cette revue, malgré mes remontrances. J'avais promis de me taire, c'est vrai, mais c'était à la condition que vous ne vous trahiriez pas vous-même.

Ce débat tenait l'état-major immobile et attentif. Le front de l'inspecteur était loin de se dérider, et comme il allait toujours droit au fait,

—Qu'est-ce à dire! demanda-t-il.

—M. de Scholl, répondit le colonel, a eu le désagrément de recevoir hier deux coups d'épée dans un duel, l'un à la cuisse, l'autre au bras, et cette dernière blessure empêche l'articulation de fonctionner. Voilà ce qui explique cet apparent oubli de ses devoirs.

Le front de Quintus se détendit un peu.

—Un duel.... un duel.... N'est-ce que cela!.... Allons, au lieu de quinze jours d'arrêt, le lieutenant ira un mois à la salle d'armes, quand il sera en état de tenir un fleuret.

—Oh! Si le colonel de ce ton moqueur qui [illegible] une secrète rancune, M. de Schell est le meilleure lame du régiment.

—Et il s'est laissé toucher deux fois?

—Hélas! oui, et dussé-je en mourir de confusion, pour l'honneur des officiers que je commande, je suis forcé d'ajouter que la meilleure lame de mon régiment a été touchée deux fois.... par un enfant.

—Un enfant!

Quintus Icilius promena son regard sur tous les officiers qui l'entouraient, et remarqua qu'en dépit du respect inspiré par le caractère dont il était revêtu, ils avaient peine à dissimuler un sourire.

—Ah çà! de qui se moque-t-on, ici! s'écria-t-il avec un commencement de colère. Lieutenant, parlez, je le veux..... Vous avez été blessé par un enfant?

—Par un étudiant, mon colonel.... Et, ajouta-t-il d'un ton qui témoignait de la blessure faite à son amour-propre plus encore qu'à sa personne, ce n'est pas un homme, ce n'est pas un.... je ne le méprise pas... J'avais pu lui donner une leçon!

—C'est vous qui l'avez reçue, à ce qu'il paraît, interrompit Quintus. Un étudiant! ah!.... Il y a donc du bon dans ces universités?

L'ancien professeur reparaissait à la surface, et colonel oubliait l'uniforme du colonel. Mais bientôt se reprenant;

—N'importe! cela n'est pas d'un bon exemple!.... Je ne vous demande pas le nom de ce duel.... c'est un secret d'honneur; pourtant.... vous pourriez manquer à votre supérieur en refusant de le lui dire.... Mais, des scènes entre la garnison et l'Université ne doivent pas être encouragées. Elles sont dangereuses; la Prusse a besoin de tous ses soldats.....

—Colonel......

—Retirez-vous, ordonna-t-il, sans vouloir en entendre davantage.

Et se retournant vers le gouverneur de la place:

—Général, a-t-on puni cet étudiant?

Ce général, un peu humilié d'être inspecté par un colonel, même quand celui-ci portait le titre d'aide de camp du roi, était M. Lamotte Fouqué, —encore un Français d'origine, —un officier habile et brave, mais de formes brèves et dures.

—Les usages, répondit-il, ne punissent pas le duel: mais le jeune homme dont il s'agit a osé se montrer dans la ville à la suite de cette rencontre, traînant une longue rapière et portant des gants d'escrime. Cette démonstration a causé du tumulte; j'ai porté plainte à l'Université; le coupable est aux arrêts.

—C'est bien, messieurs; continuons la revue.

La matinée s'amena aucun autre événement.

De retour au château, l'aide de camp du roi y trouva rassemblées les autorités civiles, qui se croyaient obligées de rendre leurs devoirs au représentant du souverain.

Suivant l'immémorial et inévitable usage, les chefs des diverses administrations se disputaient l'honneur de lui adresser une harangue.

Cette formalité, du reste, ne déplaisait point au nouveau colonel.

Appelant à son aide ses souvenirs de l'Université, il éprouvait une certaine satisfaction à leur répondre et à faire montre de son érudition et de sa facilité réellement extraordinaires. Il y avait dans cet homme bizarre du soudard et du pédant.

Mais il commençait à peine à parler qu'il y eut un léger mouvement dans l'assistance. Un officier entra sans façon dans la salle, se fit jour à travers les robes des magistrats, et vint remettre un pli cacheté à l'orateur. Cet interrupteur était le capitaine que le colonel avait amené avec lui.

—Ne pouviez-vous attendre, Favra? dit-il avec humeur, à ce messager malencontreux. Ne, voyez-vous pas que je suis occupé? Ah! vous êtes bien nommé le capitaine Tempête!....

Venir ainsi vous jeter à la traverse, quand j'ai l'honneur de haranguer messieurs les régisseurs de l'ambre jaune.

Où en étais-je?....L'ambre jaune ou succin, que les Grecs appelaient électron.)..

Mais il semblait que cette superbe dissertation ne dût pas être terminée. l'officier que Quintus désignait sous le sobriquet du capitaine Tempête l'interrompit pour la seconde fois.

—Pardon, colonel, lui dit-il, mais cette missive m'a été confiée par un petit bonhomme qui a insisté de la façon la plus pressante pour qu'elle vous fût remise, et pour que vous en prissiez connaissance sur-le-champ.

—Sur-le-champ!... sur-le-champ!...

—Ma foi! cette demande était faite de telle sorte que je n'ai pu y résister et que j'ai promis.

—Allons, dit Quintus, qui connaissait son capitaine et qui sentait bien qu'il n'aurait de trêve qu'après lui avoir donné satisfaction, c'est bien.... Messieurs, un message pressé, je reprendrai tout à l'heure mon discours, vous permettez?

Et il rompit l'enveloppe, d'où il tira une lettre ainsi conçue:

"Colonel,

"Jules César,—le grand Jules César,—dans les Gaules, rendait justice à tout le monde, à la toge comme à l'épée, à la brayette comme à la cuirasse. Ses lieutenants imitaient scrupuleusement son exemple.

"Le nom que vous portez m'est donc une garantie que vous ne laisserez pas peser sur moi la honte d'une punition que je n'ai pas méritée, et que vous lèverez les arrêts que je subis, pour prix d'un combat loyal, dans lequel je tiens à honneur d'avoir été le champion d'une femme,

"Signé: FRÉDÉRIC DE TRENK.

"étudiant de l'Université de Kœnigsberg."

Quintus Icilius retourna la lettre dans tous les sens.

—Trenck?... Trenck?... s'écria-t-il, de façon à être entendu des assistants les plus rapprochés,—serait-ce lui qui a osé se mesurer avec un officier de hussards?.... Ce style audacieux!.... C'est inimaginable. Quel diable de sang coule donc dans les veines de ce bambin?....

Un vieillard de l'aspect le plus noble et le plus vénérable sortit aussitôt d'un groupe, et s'avançant vers l'aide de camp, auquel il adressa un vrai salut de gentilhomme.

(A continuer.)

THEATRE DE L'OPERA.

Au coin des rues Toulouse et Bourbon.

PAUL ALHAIZA........DIRECTEUR.

Vendredi, 1er Février 1867.

DOUZIEME REPRÉSENTATION DE LA COMPAGNIE ITALIENNE.

1re Représentation de

UN BALLO IN MASCHERA.

Grand Opéra en 4 actes de Verdi.

Samedi 2 février—Première apparition de Mlle GIBELLI.

On commencera à 7 heures trois quarts. 31 janv

THEATRE DE L'OPERA

Au coin des rues Toulouse et Bourbon.

PAUL ALHAIZA........DIRECTEUR

Jeudi, 31 Janvier 1867.

LES MÉMOIRES DU DIABLE.

Comédie-vaudeville en 3 actes

EDGARD ET SA BONNE,

Vaudeville en un acte.

On commencera à 7 heures. 30 janv

Théâtre St-Charles.

Propriétaires....BEN DE BAR & E. EDDY

Jeudi soir, 31 Janvier,

La célèbre LUCILLE WESTERN paraîtra positivement une fois de plus, et remplira pour la dernière fois, positivement, le rôle de Margaret Rookley de The Child Stealer, drame. 31janv.

Théâtre National.

Coin Baronne et Perdido.

O. OSTERMANN........Directeur.

JEUDI, le 31 Janvier 1867,

DIE ANNA-LISE,

Comédie en 5 actes de Hermann Hersch.

EIN BERLINER IN WIEN,

Vaudeville en 1 acte par Lautes et Kalisch.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

SPALDING & BIDWELL........Propriétaires et Directeurs.

J. KITTREDGE........Trésorier.

A partir de LUNDI 28 Janvier 1867.

La plus complète compagnie d'ARTISTES DISTINGUÉS—Cantatrices, Danseuses, acrobates, éthiopiens, Pantomimes comiques et autres.

La pantomime comique intitulée The house that Jack built

La Maison que Jack a Bâtie,

REPRÉSENTATION TOUS LES SOIRS

—ET—

LES SAMEDIS, A MIDI,

Pour les Dames et les Enfants. 28janv—7

ACADEMIE DE MUSIQUE.

SPALDING & BIDWELL, Directeurs et Propriétaires.

J. KITTRIDGE........Trésorier.

Les directeurs annoncent à leurs habitués et au public qu'ils donneront une représentation extra

VENDREDI SOIR, 1er FÉVRIER,

au profit de la

Société de l'Hôpital du Sud.

Le programme sera digne du but qu'on se propose et les citoyens de la Nouvelle-Orléans répondront certainement à l'appel.

On peut obtenir des billets en s'adressant aux dames de la Société ou au bureau de location.

On livrera les numéros des places, au contrôle du théâtre, jeudi et vendredi. 30 janv

Musée du Crescent City.

RUE ST-CHARLES, Nos 40 & 42.

[EN FACE DE L'HOTEL ST-CHARLES.]

Ouvert tous les jours, de 8 heures du matin à 11 heures du soir.

E. W. Schaffer........Directeur.

LE SPECTACLE le plus attrayant de la saison. La REINE ENORME pesant 702 livres. JOHN BATTERSBY, le squelette vivant; le Professeur Greiner, le souffleur de verre de Bohême et ses trois machines à vapeur fonctionnant constamment.

LA GRANDE MÉNAGERIE AMBULANTE D'AMES, composée de lions d'Afrique, de tigres, de kangaroos, de gorilles, de singes, de lions du Mexique, de cochons du Japon, de la merveilleuse famille heureuse. LA BELLE LOUISE, la fameuse reine des lions, qui entre dans la cage et y étonne tout le monde: LA GRANDE EXPOSITION D'OISEAUX DE L'AUSTRALIE, de LUCARD, et PLUS DE DIX MILLE CURIOSITÉS.

dont l'énumération serait trop longue.

De nouvelles curiosités arrivent journellement.

Entrée, 50 cents.—Enfants, 25 cents.

P. S.—Ne vous trompez pas d'endroit—en face de l'Hôtel St-Charles. 5oct—6m

Grand Bal Paré et Masqué

DE LA COMPAGNIE DES ECHELLES DU PELICAN No 4.

"Jeunes Gens du Deuxième District."

DANS LA SALLE DE L'OPERA,

LE MARDI, 26 FEVRIER 1867.

—Directeurs—

"Membres honoraires"

G T Beauregard	Harry T Hays	John T Monroe
James Longstreet	J O Nixon	Gustavus Devron
S B Buckner	Ben. S. Story	Crawf. Williams
J P Hood	A H Holbrook	Jn. P Dillingham
Ric'd Taylor	Arthur Gastinel	Charles Bienvenu
Braxton Bragg	W C Wilson	Wm Doughty
John Pemberton	J O Gaillard	James Wyther
Thos P. May	Tho. Steel	E J Forstall
A Saucier	Chs Curien	S H Snowden
W S Pike	Hy. Castarede	Adol. Duquesnay
Paul De Fuentes	Thos. Salter	M Garnon
Arthur Poincy	Adolphe Meilleur	Gabriel Prats
A Hardell	A L Tissot	J L Barrac
	Edmond Ganucheau.	

—Comité d'invitations—

"Membres exempts"

Tancrède Allemet	J G Robinson	Wm E FitzGerald
H W Montgomery	Geo. Emile Stone	A T McClure
J H Wingfield	L Dégelos	E Duvergés
S P Duncan	M Gordon Jr	J E Bailey
A A Lipscomb	Wm S Taille	Chas Geisler
W F Hodgkins Jr	Ferd. Guéringer	Paul W Collens
J C Ferriday	Jos A Mabé	Geo. S Mandeville
E Villarubia	Adol. Demarest	Léon Bertoli
E Wiemann	E Lilienthal	P Wirtz
P McIntyre	Chas Moore Jr	S M Wilkins

—Comité de réception—

"Les membres actifs de la Compagnie"

—Commissaires de salle—

Wm E FitzGerald	T Allemet	Ferd. Guéringer
Geo. E Stone	V M Martin	A T McClure
Frank Rawle	L J Jourdan	Jules Roux
	Hugh W Montgomery.	

Billets de messieurs........$3

On peut se procurer des billets d'invitation pour les dames en s'adressant à M. T. Allemet, rue du Canal, No 82; Geo. E. Stone, rue Marais, No 175; Wm E. FitzGerald, rue Carondelet, No 31; à F. Guéringer, coin Julia et Camp; à L. Dégelos, coin Royale et St-Philippe, au général Harry T. Hays, bureau du shérif.

Des propositions cachetées pour la buvette, le restaurant et le vestiaire, seront reçues jusqu'au 20 février 1867, chez M. T. Allemet, rue du Canal, No 82.

29 janv—1m. D. Mar. Jeu.

Marchandises sèches,

BOTTES, SOULIERS et CHAPEAUX,

En gros seulement.

BLANCARD & GUITTET,

RUE DE LA VIEILLE-LEVÉE No. 40.

Importeurs de nouveaux stock de goûts tant d'[illegible]

AVIS.

Le steamer TRADE WIND, capitaine Arthur Champion, partira positivement pour Vera-Cruz, SAMEDI, 2 février, à 5 heures de l'après-midi. Il peut recevoir 200 ou 300 barils et 10 passagers (de première classe) de plus.

D. DOWD agent, rue Poydras, No. 116.

30 janv—2f

POUR LE HAVRE.

Départ, le samedi, 2 février.

La barque française "MAXIMILIEN Ier," fine voilière, et ayant de magnifiques aménagements, partira pour le Havre à l'époque indiquée.—Pour passage, s'adresser à bord au capitaine, ou aux consignataires

LEISY & LORBER, 18, rue Carondelet.

31 janv—2f

RIO JANEIRO.

La ligne qui coûte 18 moins, qui est la plus rapide et la plus sûre.

Pour Rio Janeiro, Pernambuco et Bahia. PAQUEBOTS DE LA LIGNE STONEWALL.

Départ: le 20 FÉVRIER, positivement.

Le brick anglais MARY AGNES, de première classe, capitaine Brenett, ayant ses aménagements tout frais, partira positivement ainsi qu'il est dit ci-dessus. Les passagers doivent envoyer leur bagage à bord le 18 et se procurer leur billet d'ici à cette date. Pour reste de fret ou passage, s'adresser à

KANE & CO, Agents généraux, Rue Gravier, No 69.

N. B.—Les émigrants peuvent toujours obtenir, des agents, les informations positives sur les avantages qu'il y a à émigrer au Brésil. 30 janv—au 20 fev

PAQUEBOTS DE LA LIGNE DU "STAR," De la Nlle-Orléans au Brésil.

Départ, le 20 Février, positivement.—Pour RIO JANEIRO.—Le brick fin voilier PACKET DE TAMPICO, commandé par un capitaine expérimenté, partira positivement ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret et passage, s'adresser à bord, au capitaine, en face du Magasin Rouge, ou à J. Duviel, au coin des rues Ursulines et Front Levée.

N. B.—Les passagers devront se présenter au plus vite pour faire leurs arrangements, voir les emménagements, et être prêts quatre jours avant le départ.

22 jan—1m.

Pour Bordeaux.

La barque française de première classe, HAPPY, capitaine Etcheverry, tirant seulement 13½ pieds d'eau.

Pour fret, s'adresser à

W. P. BUDDENDORFF & Co. 175, rue de la Commune.

Pour passage, s'adresser à bord au poteau 2, Deuxième District. 23 janv—

Paquebot régulier de la Rivière Rouge.

Le bateau à vapeur ALABAMA (à roues sur les côtés), d'un faible tirant d'eau, capitaine H. L. Lee, partira SAMEDI, 2 février, à 5 heures du soir, pour Shreveport, Grand Bayou, Grand Ecore, St-Maurice, Cotile, Alexandria les débarcadères de Norman, de Barbin et tous les débarcadères intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN F. DOUGLAS, 104, rue de la Commune.

LINNOTT & ADAMS, 25 Commercial Place.

P. S.—L'ALABAMA prendra du fret pour Jefferson et les points au-dessus du Rapt, avec le privilège de réembarquer à Shreveport. 31 janv—1m

Paquebot régulier de la Côte.—Départ tous les deux jours.

POUR ST-JEAN-BAPTISTE et tous les débarcadères sur la côte—le bateau neuf et d'un faible tirant d'eau DELTA, M. W. Forward, capitaine, partira régulièrement tous les deux jours, à partir de dimanche 27 janvier, à 10 heures du matin.—Pour fret s'adresser à bord.

27 janv—1m V. Paisant, agent d'annonces.

DEPART Tous les MERCREDIS, à 5 heures du soir — Pour Opelousas — Le bateau neuf, d'un léger tirant d'eau, VICTORY, Capt. O. Hinckley (M. Keller, commis), partira pour Opelousas, Washington, Port Barre, Pembouchure du Bayou Rouge, Simmsport, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du bayou Courtableau, comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à J. R. CARLIN, 53 Vieille Levée.

J. S. PAGAUD, Agent d'Annonces, 13 Front street.

Le VICTORY a des pilotes de la côte et prendra des passagers aux taux des packets. 28 jan—1m

Paquebot journalier de la malle des Etats-Unis,

se reliant au Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

A partir de cette date, le bateau à vapeur ANNIE, capitaine E. B. Trinidad, commis Van B. Vinson, partira de Brashear tous les jours, y compris le dimanche, à l'arrivée du train des chars de la Nouvelle-Orléans, touchant régulièrement à Pattersonville, Centreville, Franklin, et la Nouvelle-Ibérie. A son retour il quittera la Nouvelle-Ibérie tous les jours, à 1 heure A. M. et arrivera à Brashear à temps pour le départ des chars à 1 heure de l'après-midi pour la Nouvelle-Orléans.

Agents—PRICE, HINE & TUPPER, 36 rue Carondelet;

21 janv—2m.tlj. ROBERT HARR, 55, rue Carondelet

BAYOU LA FOURCHE ET PAQUEBOT DE LA COTE.

ALOE (the fine passenger boat) W. H. King, capitaine; J. A. Rohard et W. D. Andrews, commis—Partira tous les mercredis et samedis, prenant du fret pour Lockport, Lafourche-crossing, Thibodaux, Labadie, Napoléon, Plattenville, Paincourt, Donaldson et tous les points de la côte et du bayou Lafourche.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

A. MEYNIER Jr, 27 rue St-Louis.

CELLOS & GWARTNEY, 13, rue du Front.

15 janv—1m

LIGNE REGULIERE DE LA COTE ET DU Bayou Lafourche.

QUATRE DEPARTS PAR SEMAINE.

LE beau bateau J. M. Sharp, A. Bigas capitaine, F. Dalferes commis, partira tous les MARDIS à DIX heures A. M. et tous les VENDREDIS à CINQ heures P. M. prenant du fret pour tous les débarcadères de la côte et du Bayou Lafourche, et descendant la côte les DIMANCHES et JEUDIS au point jour.

L'excellent paquebot Lotus No 2, Jos. Dalferes capitaine, E. O. Meaux commis, partira tous les MERCREDIS à DIX heures A. M. et tous les SAMEDIS à CINQ heures P. M., et descendant la côte tous les LUNDIS et VENDREDIS au point jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

J. S. REFF, rue Tchoupitoulas, No 4.

12 janv—1m V. Paisant agent d'annonces

POUR LE VERMILLION.

ANY ONE, Emile Dubon, capitaine, Ad. Sauvé, commis, partira après l'arrivée des chars de Brashear City, les mercredis et samedis, prenant du fret pour Abbeville, Petit Perry, Sébastopol, Royville, Vermillionville, Grand Coteau, Carencro et tous les points intermédiaires du Bayou Vermillion.

Pour détails s'adresser à,

MONTAGNE & CARLOS, 21 rue St-Louis.

7 janv—1m et à A. MEYNIER Jr.

Paquebot de la Côte et du Bayou Lafourche

Jours de départ, LUNDIS et JEUDIS, à 4 heures P. M.—Le steamer PIONEER, capitaine Louis Paresson, JM. Chariet, commis, partira les jours indiqués ci-dessus pour Thibodaux, Paincourtville, Napoléonville, Donaldsonville et tous les points intermédiaires. Le fret destiné aux localités au-dessus du Fort, sera l'objet d'une attention toute particulière. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à CELLOS & GWARTNEY, 13, Front street.

A. MEYNIER Jr, 27, St-Louis.

4jan—1m V. Paisant, agent d'annonces.

PAQUEBOT REGULIER DU BAYOU DE GLAIZE.—Départ: LUNDI, 4 février, à 5 heures P. M.

Pour Simmsport, le Bayou Jaune, le Big Bend, Moreauville, Joffrion, Enterprise, Evergreen et tous les ports intermédiaires. L'excellent paquebot J. D. Hinde capitaine H. H. Brodd, commis A. F. Trousdale, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. F. CARLIN, 1 rue de la Vieille-Levée, No 53.

VIRGINIUS C. DENTZEL, agent pour les annonces 9 jan

PAQUEBOT DE LAFOURCHE.

Deux fois par semaine, les LUNDIS et les JEUDIS, à 5 heures du soir.

Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine O. Dalferes; commis Wm Taylor, pour Thibodauxville et tous les débarcadères de la côte et du bayou Lafourche. Le bateau donne des connaissements jusqu'à Lockport, et pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

30 déc—1m V. Paisant, agent d'annonces

Bateau de Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans, portant la malle des Etats-Unis.—Départ, TOUS LES MARDIS, A CINQ HEURES DU SOIR—Le magnifique bateau neuf Robert E. Lee, capitaine Jno. W. Cannon, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Le Robert E. Lee prendra du fret et des passagers pour la rivière Yazoo et donnera des connaissements directs jusqu'à Vicksburg. Sous le rapport du confort, de la rapidité et de la sûreté, ce bateau n'est surpassé par aucun des bateaux des rivières de l'Ouest ou du Sud. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 9jan—1m

POUR LES OPELOUSAS,

Départ: Tous les MARDIS à CINQ heures P. M.

Pour les Opelousas.—Le Bateau à vapeur Irène, neuf et d'un faible tirant d'eau, capitaine Gas. E. Louaillier, commis John W. Darby, partira pour les Opelousas, Washington, Port Barre, l'embouchure du Bayou Rouge, Simmsport et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

POLINGUE & GAJAC, rue St Louis No 9. DONOHUE & WINBURN, rue Tchoupitoulas No 2, J. S. Pagaud, agent pour les annonces, rue Front, No 13. 28 jan—1m

POUR LA COTE—Au-dessous de ville—Bateau de la Malle des Etats-Unis—Deux fois par semaine—Pour Pointe à la Hache, Buras, la station de la Quarantaine et tous les ports intermédiaires.—Le magnifique bateau à vapeur Cottie, à roues sur les côtés capitaine Wm. Bassett, part tous les MARDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin. Il commencera le service mardi prochain, le janvier 1867 et reviendra à la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS et tous les SAMEDIS. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à N. Bayless, au bureau, rue Bienville No 62½. 29jan—1m

Avis aux Contribuables.

BUREAU DU TRÉSORIER, HOTEL DE VILLE, Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1866.

LE Trésorier appelle respectueusement l'attention du public sur le fait que toutes les licences (pour l'année 1867) sur les métiers, les industries, les manufactures, les professions, les cafés, les cabarets, les billards, les jeux de quilles, les drays, les cabriolets, les cabs, les voitures publiques, et particulières sont maintenant dues et payables dans le courant du mois actuel.

Toutes les personnes exerçant les susdites professions sont requises de venir payer leurs licences avant l'expiration du dit mois, autrement elles seront considérées comme délinquantes, et il sera ajouté six pour cent au montant dû.

3jan—1m J. HERNANDEZ, Trésorier de la Ville.

Rachat des Bons de la ville.

Bureau des Commissaires de la Dette consolidée de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1867.

AVIS est donné que des propositions cachetées seront reçues, à ce bureau, jusqu'à 15 février 1867, à midi, pour la vente à la ville, de CENT (100) BONS payables en billets émis par la ville. Les propositions doivent être adressées à O. De Buys, secrétaire, à l'Hôtel de Ville, salle No 22, et adressées "Propositions pour la vente de Bons."

JNO T. MONROE, Maire,
P. O. MOHAN, Contrôleur,
JOS. HERNANDEZ, Trésorier,
GEO. CLARK, Président du comité de finances,
T. H. HIGINSOTHAM,

O. DE BUYS, Secrétaire.

15janv—12 au 15fév

AVIS.

Aux Contribuables.—Taxes d'Etat.

TOUTES les personnes qui doivent à l'Etat de la Louisiane la taxe de 1866 et la licence de 1867 sont prévenues que la dite taxe et la dite licence doivent être payées, au bureau du soussigné, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après midi.

H. SENSEL, Percepteur des taxes d'Etat pour le Quatrième District,

BUREAU—au bureau du Recorder du 4eme District, rue Rousseau, entre les rues Philippe et Jackson, 25 janv—30f

Banque des Marchands.

Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1867.

AVIS est par le présent donné qu'à la requête de plusieurs Actionnaires, une assemblée générale des Actionnaires aura lieu à la maison de banque, No 8, Commercial Place, le jeudi, 28 février 1867, à midi, afin de prendre en considération les affaires de l'institution, et délibérer sur ce qu'elle aura à faire à l'avenir.

THOMAS ALLEN CLARKE, Président.

25 janv—au 28 fév

Banque du Crescent City,

Rue du Canal, No 104.

Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1867.

LE CAPITAL de cette banque ayant été réduit à $500,000 par un acte notarié qui a été publié, les porteurs d'anciens certificats sont priés de s'adresser à la banque pour de nouveaux certificats réduits.

26 janv—15f CHAS. FAURIE Jr., Caissier.

Bureau de la Société de l'Hôpital du Sud,

Rue Gravier No 158—Nlle-Orléans, 21 janvier 1867.

LES soldats estropiés qui désirent être secourus par cette Société doivent d'abord être examinés par le docteur L. T. Pim, chirurgien de la Société.

Le cabinet du Dr Pim est au No 66 de la rue du Camp, au-dessus de la pharmacie Abrams.

DABNEY H. MAURY,

22 janv Secrétaire de la Société de l'Hôpital du Sud.

Bureau de la Compagnie d'huile de pétrole de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 25 janvier 1867.

CONFORMÉMENT à une résolution adoptée par les actionnaires le 24 janvier 1867, avis est donné qu'une réunion générale des actionnaires de la Compagnie d'huile de pétrole de la Louisiane aura lieu au bureau de M. W. B. Koontz, rue St-Charles, No 37, le 18 février prochain, à 5 heures du soir, pour considérer les changements et les amendements à l'acte d'incorporation de la Compagnie.

L. A. FOURNIER, Secrétaire.

27janv—au 25 fév

JACOB OTT, Entrepreneur.

REPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les fourneaux.

Les ordres laissés au No 36, Carrie Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 9nov—6m

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.—Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

VILLE DESTINÉE à	1re Classe	Entrepont.	Prix.
St-Thomas	$90 00 or	$45 00 or	[illegible]
Havane	100 00	[illegible]	[illegible]
Porto Rico	100 00	[illegible]	[illegible]
Hayti	140 00	[illegible]	[illegible]
Santiago de Cuba	145 00	[illegible]	[illegible]
Jamaïque	150 00	[illegible]	[illegible]
Guadeloupe	140 00	[illegible]	[illegible]
Martinique	140 00	[illegible]	[illegible]
Ste Lucie	145 00	[illegible]	[illegible]
St Vincent	150 00	[illegible]	[illegible]
La Grenade	150 00	[illegible]	[illegible]
La Trinidad	150 00	[illegible]	[illegible]
Demerari	165 00	[illegible]	[illegible]
Surinam	170 00	[illegible]	[illegible]
Cayenne	175 00	[illegible]	[illegible]
La Guayra	165 00	[illegible]	[illegible]
Porto Cabello	170 00	[illegible]	[illegible]
Ste Marthe	165 00	[illegible]	[illegible]
Colon	165 00	[illegible]	[illegible]
Buenaventura	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Guayaquil	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Payta	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lambayeque	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Huanchaco	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Casma	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Huacho	[illegible]	[illegible]	[illegible]
San Jose	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pacasmayo	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Callao	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Tambo Mora	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pisco	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Chincha	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Chala	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Islay	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ilo	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Arica	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pisagua	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Mejillones	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Iquique	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Tocopilla	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cobija	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Chañaral	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Caldera	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Carisal Bajo	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Huasco	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Coquimbo	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Valparaiso	[illegible]	[illegible]	[illegible]
San Francisco	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Acapulco (Manzanillo)	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Punta Arenas	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Realejo (Corinto)	[illegible]	[illegible]	[illegible]
La Union	[illegible]	[illegible]	[illegible]
La Libertad	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Acajutla	[illegible]	[illegible]	[illegible]
San Jose	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 3d pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire $240 en or

Passage dans une cabine au pont avant........ 210

Passage d'entrepont........ 130

Un supplément de $25 en or devra être payé pour un lit occupé dans les cabines extérieures du 1er pont.

Les enfants au-dessous de 3 ans ne paieront pas.

Les enfants de 3 à 8 paieront quart de place.

Les enfants de 8 à 12 paieront demi-place.

Au-dessus place entière.

Il est accordé un lit pour deux enfants payant demie place.

Aussi bien que pour quatre enfants payant quart de place.

Dans le cas où une famille comprendrait plusieurs enfants au-dessous de 3 ans, la gratuité ne sera accordée qu'à l'un d'eux; les autres paieront quart de place.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 en or sur le prix de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de la maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues DARIEN partira de la Nouvelle-Orléans tous les 15 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez

VICTOR PERRILLIAT, agent,

10 janv—1an t. l. 2 j. 127, rue de la Commune.

Nouvelle-Orléans à Saint-Nazaire, VIA HAVANE.

Le steamer français

DARIEN,

Partant pour le port de la Havane le 15 février, recevra et signera des connaissements pour du coton ajusté fret pour Saint-Nazaire, Bordeaux, Havre, Paris, Liverpool, Londres, Anvers, Rotterdam, Brême et Hambourg.

Pour fret ou passage, s'adresser à

VICTOR PERRILLIAT, agent,

24 janv—14 au 15 fev 127, rue de la Commune.

Seule ligne directe pour la France.

Service des Paquebots de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides Bâtiments de cette Ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, Rivière du Nord

VILLE DE PARIS	Surmont	Samedi 26 janv
EUROPE	Lemarié	Samedi 9 fév
SAINT LAURENT	Bocande	Samedi 23 fév
PEREIRE	Duchesne	Samedi 9 mars

Prix du Passage en or, à partir du 1er janv 1867

Première classe $160. Seconde classe $100 y compris le vin de table pour l'une et l'autre classes.

Les steamers de cette ligne ne prennent pas de passagers d'entrepont.

Soins médicaux gratuits.

Pour passage s'adresser à

VICTOR PERRILLIAT, 127 rue de la Commune.

28déc

POUR NEW-YORK

Steamers de la Ligne Cromwell.—New-York et Nlle-Orléans.

DIMANCHE, février, à 8 heures du matin,

Le steamer favori

GENL. MEADE,

Commandant A. W. Sampson

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Deuxième District, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Premières chambres........ $60.

Pour fret ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON Rue Carondelet, No 41.

27 janv—au 3 fév

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York, LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	2500 tonneaux	Nelson, comm.
GUIDING STAR	2500	Berry, "
MISSISSIPPI	2200	Sumner, "
MERRIMACK	2200	Vanice, "
HAVANA	1800	Whitman, "
MONTEREY	1800	Edwards, "
MARIPOSA	1800	Quick, "
MATANZAS	1800	
MISSOURI	1800	Hudson, "

Le vapeur

MARIPOSA,

Quick, commandant,

Partira SAMEDI, le 2 février, 1867, à 8 h. A. M. du wharf de la Compagnie, en face de la place Jackson.

On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix de fret et de passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour fret ou passage, s'adresser à

WILLIAM CREEVY, agent, 33 rue Carondelet, Nlle-Orléans,

C. K. GARRISON, président, No 5, Bowling Green, New-York.

15 août

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun. NLLE-ORLEANS, RUE DU CAMP, No. 51.

ONZIEME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle-Orléans, pour l'Année expirée le 31 Décembre 1866.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 Décembre 1866, savoir:		
Sur les risques d'incendie	$231 338 30	
Sur les risques de mer	85 102 66	
Sur les risques de rivières	295,034 48	
	$659,481 44	
Risques non expirés le 31 déc.	65,343 00	
		$722,824 44
A déduire:		
Risques non expirés le 31 déc. '66	66,885 00	
Primes remboursées le 31 déc. '66	4,597 16	
		71,482 16
Montant net des primes le 31 déc. '66		$651,342 28
Pertes payées dans le même période:		
Sur les risques d'inc.	$65,277 15	
Sur les risques de mer	58,519 49	
Sur les risques de riv.	231,121 68	355,918 32
Réassurances		4,287 90
Quinze, vingt et vingt-cinq pour cent d'escompte de primes		103,399 61
Montant réservé pour pertes non réglées		80,000 00
Dépenses, taxes, profits et pertes escompte et intérêt en moins		39,507 62
		586,583 45
Bénéfice net		$64,758 83
Montant net des primes		$621,342 28
En moins—montant des primes sur lesquelles il a été remboursé quinze, vingt et vingt-cinq pour cent		552,003 14
Montant net des primes participant au bénéfice		$129,339 14

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Placé en bons de la ville et de l'Etat, évalués à	$450,390 00
Placé en actions de banques et du gaz	173,001 00
Prêté sur gage	39,500 00
Prêté sur Hypothèques	39,000 00
Effets	23,306 05
Primes dues et en voie de perfection	41,062 61
Scrip d'autres Compagnies d'Assurance	14,105 00
Fonds n'ayant pas cours	5,790 00
En caisse	276,645 92
	$1,036,738 59

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et signé par devant moi, ce 16 janvier 1867.

C. H. BRAUGHN,

Deuxième Juge de Paix de la Nouvelle-Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt sur les certificats de profit non encore payés, à partir du 11 février prochain, et de racheter à partir de la dite date, CINQUANTE POUR CENT du scrip de 1858. Ils ont en outre déclaré un dividende scrip de CINQUANTE POUR CENT sur le montant net des primes (participant profit) de l'année expirée le 31 décembre, et il sera émis des certificats à cet effet à partir du 15 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président.

JOHN G. GAINES, Vice-président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS:

John G Gaines,	H T Lonsdale,
Jean C Ricks	Sumpter Turner
E J Hart	B Bloom,
J H Stauffer,	J B Bass,
Henry Renshaw,	Thos. A James,
Thomas Sloo,	J C Baretti.

18jan—1m

Corde d'emballage, faite à la machine!

LA Manufacture de la Louisiane travaille maintenant sous notre direction. Nous faisons de la corde d'emballage de la meilleure qualité de forme belle et solide, et nous pouvons, dès à présent, répondre aux besoins des commissionnaires. Les acheteurs sont invités à venir examiner notre stock et s'assurer de nos prix.

JOHN GILMORE & CO.,

Les ordres sont reçus et exécutés par

M. S. BRADY, Rue de l'Union, No 12.

7 déc—3m

EN MAGASIN, et à vendre à bas prix,

TABAC EN FEUILLES

DE PENNSYLVANIE—40 caisses,

DU CONNECTICUT—10 caisses,

Par MAYER BROTHERS,

No 51, rue Tchoupitoulas.

23déc—1m

ARDOISES ARDOISES A VENDRE.

Messieurs les Couvreurs en Ardoises trouveront un assortiment complet d'ARDOISES anglaises et américaines de première qualité, au prix le plus réduit du marché, rue Toulouse, entre Bourgogne et Rampart, et à mon Magasin de planches, encoignure Franklin et Toulouse.

5 jan—1m J. JOUET.

Changement de Local.

M. HEINEMAN a transporté son magasin de BOTTES et de SOULIERS du No 16 de la rue de Chartres au No 80 de la rue de Chartres, entre les rues Conti et Bienville.

9 jan—1m

Avis.

CONFORMÉMENT en ordre de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, lequel, nomme un jury de francs tenanciers chargé d'examiner l'emplacement pour l'élargissement de la rue de la Levée et les réparations de la Levée, entre la rue Bar... et la propriété du Couvent, troisième District, et de déterminer les limites dudit emplacement et fait un estimation des dommages qui en résulteront aux personnes possédant des propriétés sur le tracé.

Avis est donné à toutes les personnes intéressées que les soussignés, jury de francs tenanciers, ont fait à l'honorable Cour un rapport qui a été remis au greffe de ladite Quatrième Cour, avec un plan annexé audit rapport, et que ceux que cela concerne peuvent les examiner; que le rapport du jury et l'assessement seront présentés à ladite Cour pour être confirmés, conformément à la loi, lundi, 18 février prochain.

Toutes les personnes dont les droits ou les intérêts pourraient être lésés par ledit rapport, peuvent faire savoir spécialement leurs objections, par écrit, dans le délai de... la demande de confirmation. Lesdites objections devront être remises au greffier de ladite quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans avant que le juge considère convenable — avant de présenter ledit rapport pour qu'il soit confirmé d'après la loi.

JOHN L. LEWIS, président,

Eugène Dupré,	G. de Feriet,
B. Montégut,	Ch. Coffin,
J. Barrois,	J. A. Deblanc,
J. C. Delavigne,	John Culberston,
J. Lévy,	Henri Bézou,
F. Dubert.	

Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1867. 17 janv. 30 f

Exposition Universelle de Paris.

APPEL AUX DAMES DE LA LOUISIANE.

LES Commissaires de l'Exposition Universelle de Paris, tout en étant fiers des contributions offertes pour l'Exposition, regrettent qu'il ne leur ait pas été offert d'échantillons d'ouvrages à l'aiguille; ils ont cependant la conviction que les dames de notre ville pourraient rivaliser avec succès avec celles d'une autre nation quelconque.

Il est résolu d'envoyer à Paris, pour l'Exposition, un "cottage" portatif composé des divers jolis bois dont nos forêts abondent. Ils ont besoin, pour les ornements extérieurs de ce cottage, de plusieurs drapeaux d'Etat et drapeaux nationaux. Les Dames des différentes paroisses de la Louisiane sont donc priées de leur faire parvenir le plus tôt possible, des drapeaux faits par elles. Les Commissaires espèrent que cet appel ne restera pas sans réponse et que les drapeaux qui leur seront envoyés feront honneur à l'Etat et aux Dames qui les auront préparés.

Comité: Thomas MURRAY, Edward GOTHEIL.

Bureau des Commissaires, rue Gravier, No 138. 17 janv.

OSCAR BERCIER. WM. DE LA RUE.

OSCAR BERCIER & Co.,

Négociants Commissionnaires et Importateurs.

1 janv—2m No 60 rue des Magasins, N. O

ORDRES exécutés ici et dans l'Ouest pour Coton, Tabac, Merrains, Sucre, Farine, Saindoux et tous les produits du pays.

CONSTAMMENT en mains — FARINE, MAIS, PORC, VIANDES FUMÉES, BŒUF, JAMBONS fumés au sucre, VIANDES salées, CHANDELLES, SAINDOUX, HUILE de graisse, AMIDON, TOILE et CORDE d'emballage, directement des manufactures, saleurs, etc.

—Aussi—

Vins de Bordeaux en caisses et autres produits français.

AVANCES SUR CONSIGNATIONS de COTON Suif, Merrains, etc., à nos amis en Europe et à New-York et Boston.

CHANGE, à vue et à 60 jours, sur Paris, Bordeaux, etc. en petites sommes, à la convenance des acheteurs. 1er janv—2m—1lj

NOUVEAUTES!!

LION & PINSARD,

172........RUE DU CANAL........172

(Près Baronne.)

IMPORTATION directe par tous les steamers d'Europe de tous articles de fantaisie,

MERCERIE, PASSEMENTERIE, GARNITURES, BOUTONS, RUBANS, PARFUMERIE, GANTERIE.

ARTICLES POUR MESSIEURS, Chemises, Caleçons, Gilets de Peau, Faux-Cols, Cravates, Mouchoirs, articles pour Fumeurs, Bretelles, Chaussettes.

—PARFUMERIE FRANÇAISE—

Bijouterie Fine et Imitation, Bijouterie Deuil, Diamants et Pierres Fines.

Vente en gros et au détail. 5déc—6m

Mme M. DOINARD.

58........RUE ROYALE........58

Fermera pour quelques jours son magasin de modes pour réparer les dégâts causés par l'incendie du 30 décembre, dans le salon des...

Elle saisit cette occasion de remercier sa nombreuse clientèle du patronage qu'elle a bien voulu lui accorder, et elle continuera à se charger des commandes... pays... Chapeaux de Paris depuis $4 jusqu'à $10.

11 déc—1m

MEDAILLE D'OR

DÉCERNÉE A LA COMPAGNIE DE

FOURNEAUX

A L'HUILE DE PETROLE

ET

AU GAZ,

DE LA LOUISIANE ET DU TEXAS

Rue du Camp, No 232.

Fourneaux à l'huile de Pétrole!

Fourneaux à l'huile de Pétrole!

Economisez votre argent en achetant un de ces fourneaux si appréciés!

Compagnie de FOURNEAUX A L'HUILE DE PETROLE, de la Louisiane et du Texas, RUE DU CAMP, No 232.

On peut se procurer de l'HUILE aux endroits suivants:

1er DISTRICT—232, rue du Camp, au Magasin de la Compagnie.

No 294, Vieille, chez Theod Pederson.

No 425, Grands Hommes, chez T. E. Pedersen.

A l'angle des rues Camp et Jackson chez John H. Pope.

4 janv—

DROGUES, MEDICAMENTS, PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE

Drogues,

Médicaments,

Peintures,

Huiles,

Huiles essentielles, etc.

Ont constamment en mains un assortiment complet des articles ci-dessus.

AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR

TEINTURIERS,

DISTILLATEURS,

PARFUMEURS,

PEINTRES, &c, &c

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités. 1er nov—

124........CHARTRES........124

DR. M. PERL & CO.,

SUCCESSEURS DE DUFILHO, Jn.

124—RUE DE CHARTRES—124

NOUVELLE-ORLÉANS.

Droguistes en gros et en détail, et chimistes, auront constamment à vendre, au comptant, un assortiment complet de Drogues, Produits chimiques et Médicaments patentés Français, Anglais, Allemands et Américains.

Les prescriptions sont réparées avec soin; les drogues employées sont pures.

Nous avons un bel assortiment de Parfumerie et articles de toilette, brosses, peignes, et articles de fantaisie, &c. &c. 22 nov—6m

BANQUE DU CRESCENT CITY.

LE 7 du courant, à une élection, par les actionnaires, ont été élus Directeurs pour l'année—

MM. John Pemberton,	Saml. A. Shumway,
J. Morgan Hall,	J. J. Warren,
Alfred Kearny,	S. P. Voorhies,
O. D. Gaillard,	W. G. Seymour,
Geo. W. Hynson.	

Et, le 14 du courant, à une assemblée des Directeurs, M. John Pemberton a été réélu président à l'unanimité, et M. Chas. Faurie Jr, caissier.

CHAS. FAURIE Jr, Caissier.

Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1867.

16janv—15f

Banque City National de la Nlle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1867.

LE 10 du courant, à une assemblée régulière des Directeurs de cette Banque, M. JULES CASSARD a été élu caissier de la banque.

15 jan—15f G. W. COCHRAN, Président

J. A. De HART,

DENTISTE,

........Dauphine........17

20 nov— au Près Canal.

LE Dr Geo. W. SMITH,

CHIRURGIEN-DENTISTE,

Ayant repris l'exercice de sa profession, les personnes qui ont besoin de ses services le trouveront à son cabinet au No 190 de la rue du Canal.

15 janv—12 f

CONSERVEZ VOS DENTS

J. S. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE,

........RUE DU CANAL........

entre Bourgogne et Rampart, se livre à l'exercice consciencieusement toutes les opérations de l'art du dentiste.

On parle français, espagnol et anglais. 16 jan—1m

Graines de coton.

MONTEREY SILK COTTON.

100 SACS venant d'arriver et à vendre par assortiment, en lots, à la convenance des acheteurs.

E. L. MIBLAUDON, No 29, rue Carondelet.

29 déc—1m

Savon! Savon! Savon!

La Seule Médaille.

LE premier et le second prix ont été décernés à la Foire de l'Etat de la Louisiane, pour le Meilleur Savon de Famille, fait dans l'Etat de la Louisiane, à McROBERTS & DICK, à la fabrique STAR SOAP WORKS, Nouvelle-Orléans, Bureau, rue Gravier, No 48, coin Nlle-Levée.

Ce savon, si bien connu, se trouve chez les principaux épiciers (en gros et en détail) de la Nouvelle-Orléans.

16 déc—6m

Au Public.

PAR suite des malentendus quant au but que se propose la Société de l'Hôpital du Sud, les Directeurs de "l'Asile des Soldats de la Louisiane" croient devoir de déclarer aux citoyens de cet Etat, que "l'Asile des Soldats", à Mandeville, est une institution d'Etat établie en vertu d'une loi, qu'il n'a aucun rapport avec la Société de l'Hôpital du Sud et avec aucune autre société particulière; que deux qui, aident les sociétés de ce genre indirectement [illegible] "l'Asile des Soldats" [illegible] soldats estropiés du Sud, [illegible] en un lourd fardeau et lui empêche de remplir [illegible] nombreuses veuves, les familles et les membres indigents de notre communauté.

THEOD. F. THIENEMAN, Président de l'Asile des Soldats.

Nlle-Orléans, 12 janvier 1867. 16 janv.

VENTES JUDICIAIRES.

ALFRED KEARNEY vs R. W. ESTLIN & Co.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 19,950—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, huit Février 1867, à 10 heures et demie A. M. sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de.—

Tous les meubles appartenant aux défendeurs et qui se trouvent dans leur office, No 68 rue de l'Union, Premier District, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,

28jan—31, 4, 6, 8. Shérif de la Paroisse d'Orléans

La Ville de la Nouvelle-Orléans, pour l'usage et au profit de l'Asile de Fink vs Michael DeCoursey.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 13,401.—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Alfred Shaw, antérieur shérif et par lui à moi transféré, je procéderai le SAMEDI vingt-trois de février 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:—

Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Liberty, Franklin, Lafayette et Poydras, désignés sous les numéros seize et dix-sept, d'après un plan dressé par Louis H. Pilié, ci-devant voyer de la ville, daté du 24 novembre 1860, et déposé en l'étude de Chas. E. Fortier, ci-devant notaire public en cette ville, sous le No 84 du livre de plans No 1. Lesdits terrains mesurent, conformément audit plan, chacun:—Le numéro seize, vingt-un pieds cinq pouces une ligne de face à la rue Poydras, vingt et un pieds trois pouces six lignes de largeur derrière, sur une profondeur de cent quatorze pieds sept pouces et six lignes limitrophe au numéro quinze, et cent douze pieds trois pouces quatre lignes sur la ligne limitrophe au numéro dix-sept. Le numéro dix-sept mesure vingt-et-un pieds cinq pouces une ligne de face à la rue Poydras, vingt-et-un pieds trois pouces six lignes de largeur derrière, sur une profondeur de cent douze pieds trois pouces quatre lignes sur la ligne limitrophe au numéro seize, et cent dix pieds sur la ligne à l'opposé.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la demanderesse, par acte au rapport dudit notaire Fortier, en date du 17 janvier 1861.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,

23 janv—31—3,14,21 fév. Shérif de la paroisse d'Orléans

Douane des Etats-Unis,

BUREAU DU COLLECTEUR, Nouvelle-Orléans, 22 janvier 1867.

CONFORMÉMENT à la loi du Congrès, laquelle a été approuvée le 2 avril 1844 et telle qu'elle est amendée par la section 6 de la loi du 28 février 1865, les marchandises suivantes, saisies, seront vendues à l'enchère publique, à l'entrepôt No 1 de l'édifice de la Douane (entrée de la rue de la Douane), LUNDI 11 février 1867, à DIX heures du matin:

Saisie le 22 février—Marque W. O. (dans un carreau); 123-72—2 balles cotonnades—à bord du vapeur Thétar, en violation de la sec. 50, acte du 2 mars 1799.

Saisie le 24 mars—Marque E. (dans un carreau), 25, 27, 29—Trois caisses O. T. conserve; E (dans un carreau), 31—Une caisse d'une bouteille whisky; E (dans un carreau), 34, 35—Deux caisses rem. de-vie J. T. Martelle,—à bord du steamer Florida, en violation de la sec. 50, acte du 2 mars 1799.

Saisie le 2 avril—Marque Break Bear—Une malle contenant 34 douz. couteaux et fourchettes, 48 douz. couteaux de poche, 1 douz. couteaux à découper, 3 1/12 douz. couteaux de boucher, 1½ douz. cuillers, 4 douz. cuillers à thé, 10½ douz. plateaux dits japonais, 6 douz. porte-cigares, 3 gross cannes, porte-plumes, 6 douz. cordes, 3 porte-cigares, 1 douz. boîtes à allumettes, 3 douz. porte-monnaie,—à bord du steamer Carolina, en violation de la sec. 50, acte du 2 mars 1799.

Saisie le 7 avril—Onze chemises de laine,—à bord du steamer Carolina, en violation de la sec. 50, acte du 2 mars 1799.

Saisie le 10 avril—Marque M. J. 2, 3, 2, 4—Deux caisses quinine,—à bord de la goëlette Albert Dexter, en violation de la sec. 50, acte du 2 mars 1799.

Saisie le 14 avril—Marque W. 7 & Pretts 21—Un ballot de quincaillerie,—à bord de la goëlette Pelty, en violation de la sec. 50, acte du 2 mars 1799.

Saisie le 14 avril—Marque 24—... paquets tabac,—à bord du brick Bellaura, en violation de la sec. 50, acte du 2 mars 1799.

Saisie le 18 avril—Marque barque Esp. ...—2 caisses de 2,150 cigares,—à bord de la barque Jeroso, en violation de la sec. 50, acte du 2 mars 1799.

Saisie le 25 avril—5 paquets cigares, 14 caisses cigares, 66 caisses tabac,—à bord de la barque Magdalena, en violation de la sec. 50, acte du 2 mars 1799.

Saisie le 4 mai—Marque S. P.—Une caisse contenant caisses fruits conservés—à bord de la goëlette Isabella, en violation de la sec. 50, acte du 2 mars 1799.

Saisie le 7 mai—... cigares,—à bord du brick Ann, en violation de la sec. 50, acte du 2 mars 1799.

Saisie le 12 mai—Un baril mélasse,—à bord du brick Edward, en violation de la sec. 50, acte du 2 mars 1799.

Saisie le 19 mai—Trois bouteilles gin et vin,—à bord du brick Salvadora, en violation de la sec. 50, acte du 2 mars 1799.

Saisie le 22 mai—... 900 cigares—à bord du brick Salvadora, en violation de la sec. 50, acte du 2 mars 1799.

Saisie le 5 juin—... douz. cravates, ... à bord du brick Robert Peel, en violation de la sec. 50, acte du 2 mars 1799.

Saisie le 17 juin—Trois dame-jeannes huile d'olive,—à bord du brick Rio Grande, en violation de la sec. 50, acte du 2 mars 1799.

Saisie le 2 juillet—Une caisse de chapeaux,—à bord du brick Pepino, en violation de la sec. 50, acte du 2 mars 1799.

Saisie le 15 juillet—Marque H. B. (dans un carré) 7—Une caisse vin français,—à bord du ..., en violation de la sec. 50, acte du 2 mars 1799.

WM. P. KELLOGG, Collecteur de la Douane.

23 janv—25 27 31—7 11 fév

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—... au présent que ... 1866, ... rendu, dans cette Cour ... termes et conditions suivants:

Pauline Marks contre Morris Daniel son mari—... de Philippe ... rendu de la Cour ... et les introductions de procès de la dite demanderesse ... jugement ... d'une séparation de biens ...

Jugement rendu.

(Signé) CHAS. LEAUMONT, Juge.

...

A. D. BERNOUDY, Député Greffier.

1er janv—1er 15 29

ETAT DE LA LOUISIANE.—Avis de la Cour ... (dans cette Cour) ... Banque de l'Etat ... de la Louisiane ... Banque du Crescent City ... [illegible]

Copie conforme—

Bureau des Hypothèques.—Le soussigné, député du préposé à l'enregistrement des hypothèques, certifie que la ... Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1867.

CHAS. E. LENES, Député du Préposé à l'enregistrement.

16 janv—16 23 31—fév 8

Succession de CATHERINE HARRINGTON—No 25,962.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

21 jan—27,31

Succession de A. A. LUXENBERG—No 27,271.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

21 janv—28.31

Succession de MARIE DOYLE alias FORSTALL—No 27,180.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre les mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

28 janv—28.31

Succession de LORENZA LAURENT.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

28 jan—28.31

SUCCESSION DE GEO. BESEMAN—No 28,321.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

30 janv—30,3,7 fév

SUCCESSION DE BARBARA GLISSEN, épouse de Peter Hoke—No 28,887.

DEUXIEME COUR de District de la Nlle-Orléans.—Attendu que Jacob Frederick Fisher a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Barbara Glissen, épouse de Peter Hoke, décédée intestat.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles la demande ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

26janv—28,3,7fév

Succession de THOMAS O. LAUGHLIN—No 28,32[illegible]

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite Succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de ladite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

25 jan—28 fév 5

S. L. HAMITS & BRO. vs leurs CRÉANCIERS—Pour ses créanciers—No 28,889—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

LES Créanciers des pétitionnaires sont, par le présent, notifiés d'avoir à se réunir au bureau de H. ... Cour, ... rue ..., Nouvelle-Orléans, le ... février 1867, à 10 heures du matin, à l'effet de prendre en considération l'application des défendeurs pour un atermoiement. Il sont de plus notifiés que ces poursuites judiciaires contre leurs personnes et biens seront suspendus, et que ..., Esq., a été nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la Cour. D.C. BYERLY, Greffier.

16jan—17,24,31—9 fév

Perdus,

Les Certificats suivants—

Le No 47, pour 1 actions, émis le 3 décembre 1859,

Le No 71, pour 10 actions, émis le 22 novembre 1859,

Le No 72, pour 10 actions, émis le 24 novembre 1859,

au nom de HENRY ST-PAUL par la compagnie "Carondelet & Canal Navigation Company."

Avis est donné que de nouveaux certificats ont été demandés par le soussigné au lieu et place des anciens.

BERNARD AVEGNO

27 déc—2m—1lpo Commune et Carondelet.

VENTES JUDICIAIRES

EDOUARD H. LEHMANN vs. ANTOINE HYPPOLITE STEPHENS

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 11,361—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, onze de février 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de.—

UN CERTAIN BILLET hypothécaire, dûment endossé (pledged) au demandeur pour garantir le paiement d'un autre billet de la somme de $3,224 intérêts et frais, le dit billet étant de la teneur suivante, savoir:

$5,000—Nouvelle-Orléans, le 25 août 1866.

Un an après date je promets de payer à l'ordre de moi-même, à la Banque des Citoyens de la Louisiane en cette ville, cinq mille piastres valeur reçue avec intérêt à raison de huit pour cent l'an de la date jusqu'à parfait paiement, et paraphé "ne varietur" en date du 25 août 1866, par A. Barnett, notaire public.

(Signé et endossé) FELICITÉ LEFEBVRE, M. F. LEFEBVRE.

Lequel billet est garanti par hypothèque sur la propriété décrite ci-après savoir:

UN CERTAIN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville faisant face à la rue de la Commune, et faisant partie de l'îlet No..., borné par les rues de la Commune, Gravier, St-Paul et Perdido.... Laquelle propriété ... la Compagnie d'Assurance du Hope ... avec le terrain.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

31jan—31, 4, 6, 8, 11 fév

EBLEY OUION & CO vs FERNIE BROS. & CO

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 17,455—En vertu d'un ordre de vente rendu le 14 de janvier 1867 et à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi, premier de février 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

L'intérêt des défendeurs savoir: Les Trois Huitièmes indivis du navire anglais HERALD tel qu'il se trouve à présent au port, amarré à la digue au pied de la rue des Orangers, Premier District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

21janv—[illegible]

HENRY W. KALKE, JOHN H. CASTER, administrateurs vs le steamboat F. ... Reed, le capitaine Sinclair et les propriétaires.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No... En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, trois février 1867, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Le steamer W. Taber, ... avec sa machine, ses agrès, apparaux, mobilier, etc., tel qu'il se trouve à présent dans le fleuve Mississippi, vis-à-vis du poteau No ...

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 janv—31 & 14 21fév

FELIX PICOT vs E. M. NAUGHTEN

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 782.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, ... à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Une portion de terrain ... [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

27janv—28 ... fév

ABAT & GENERES vs GABRIEL MORIERE FAZENDE

COUR DU QUATRIEME DISTRICT JUDICIAIRE Paroisse de St Jean Baptiste, No 226.—En vertu d'un writ ... je procéderai le SAMEDI ... [illegible]

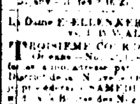

...

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Dame E. ELLENKERR ... vs ... WALDEN

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans ... [illegible]

W. C. ... vs RICHARD C. SANDERS.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans ... [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Banque des Citoyens de la Louisiane contre Emile Peyroux—Etat de la Louisiane—Paroisse de St Bernard—No 548.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente qui m'a été adressé l'honorable Cour du District ..., dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, samedi, ... mars 1867 à 11 heures du matin, sur les lieux, la propriété ci-après décrite:

Un morceau de terre situé dans la paroisse de St Bernard dans cet Etat, ... à environ quatre milles au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant un pied français deux cents pieds de face au fleuve Mississippi, sur une profondeur de quatre vingts arpents, bornée sur la ligne supérieure par la propriété appartenant jadis à MM Ferret, Frères, et sur la ligne inférieure par la propriété qui appartenait jadis à MM Bermore. Ensemble les bâtisses qui se trouvent dessus les droits, voies et dépendances qui en sont ...

Le ... acquéreur devra donner un billet pour la somme de ..., payable le 1er avril 1867, ... avec la Banque des Citoyens de la Louisiane. Pour le reste comptant.

L'adjudicataire devra assumer toutes les obligations et responsabilités devant la Banque des Citoyens de la Louisiane ... l'acte de vente par la Banque des Citoyens de la Louisiane à ... M. A. Fabre, passé par devant Ad. Boudousquié, notaire public, le 28 octobre 1859, ... et celle du 24 mars 1861, rétrocédé de la Banque à Emile Peyroux, passé par devant Ad. Boudousquié, notaire public, le 24 mars 1861—réservé l'acte de vente du shérif de la dite affaire.

Paroisse de St-Bernard, 28 janvier 1867.

ANTE. CHALAIRE, Shérif.

31 janv—fév 7,14,21—mars 2

P. R. BARNES vs. EUGENE CUGIN.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 19,240—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le LUNDI, 11 février 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Une certaine portion d'un îlet de terre située au faubourg Washington, Troisième District de cette ville, faisant partie de l'habitation de Lombard & Olivier, et désignée par le numéro Vingt trois. La dite portion de terrain étant divisée en dix-sept terrains numérotés de Un à Dix-sept inclusivement, et est bornée par les rues Bartholomy, Morales, Mazant et Urquhart, et mesure, mesure américaine, deux cent vingt-quatre pieds cinq lignes de face sur chacune des rues Morales et Urquhart, trois cent quarante-sept pieds huit pouces six lignes de face à la rue Bartholomy, les mêmes dimensions sur la ligne limitrophe à la propriété de M. Barthe ... conformément au plan dressé par Vollquin, architecte, le 1er de février 1839, déposé en l'étude de Louis T. Caire, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 1er février 1840.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et toutes les installations, machines, ustensiles, &c., composant et appartenant à la manufacture de savon et de chandelles dirigée sur la dite propriété et dont inventaire est déposé en mon bureau pour recours.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

21 janv—24, 1, 9, 16, 25 fév.

Austin J. Goss vs J. F. Woodman.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 14,079—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mercredi six de février 1867, à 10 heures et demie A. M. dans entrepôt No 21, rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de meubles et d'effets transportés de la maison occupée par le défendeur, située Promenade du Colisée près la rue Euterpe, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans

28 janv—30 fev 1,4,6

La Dame S. J. TITTERTON vs. WRIGHT & ALLEN.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 17,940—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, Quatre de février, 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tous les droits, titres et intérêts des défendeurs Wright & Allen à un certain billet de la somme de Trois mille sept cent vingt six piastres et vingt huit cents ($3,726.28) souscrit par la Dame A. A. Ford avec l'autorisation de son mari Preston Ford Jr. à l'ordre de et endossé par R. H. Draughan daté Clinton La. du 6 d'avril 1861 payable à douze mois de date à leur comptoir en cette ville. Le dit billet portant huit pour cent d'intérêt l'an à compter de l'échéance jusqu'à paiement et est paraphé Ne Varietur sous la date du 3 mai 1861, par J. C. Jackson, Recorder.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

28 jan—28,29—fév 1,4

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. DE FERIET.

Magnifique emplacement pour les affaires, connu sous le nom de "Louisiana Hall," au coin des rues Hôpital et Front Levée, à deux îlets des principaux marchés de cette ville, ayant le chemin de fer de la ville à sa porte et situé dans une des meilleures parties du port.

Succession de John H. Hillebrandt.

PAR G. DE FERIET, encanteur, Bureau, No 62, rue Royale.

MARDI, le 15 mars 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale entre les rues Douane et Canal, ... en vertu d'un ordre de l'honorable ... W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 21 janvier 1867 ... la propriété ci-après décrite et appartenant à la succession, savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dessus, avec tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No ... sur l'îlet compris entre les rues Hôpital, Front Levée, Quartier et Ursulines ...

[illegible]

La dite propriété ... [illegible]

Les bâtisses ... [illegible]

Une excellente occasion.

Tout le fonds de magasin de chaussures, bien établi, à l'angle des rues Moreau et Français, Troisième District, avantageusement connu sous le nom de "Magasin de Chaussures de Fred."

Succession de Godfred Frederich—No 26,...

PAR G. DE FERIET encanteur, Bureau rue Royale, No 62.

LUNDI ... [illegible]

—Termes—

...

Succession de CHRISTOVAL ESPINOLA No 27,105.

Une maison basse rue Casa Calvo No 61, entre Montegut et Clouet, Troisième District, avec un emplacement de terre de valeur, située dans la ville de A mite.

PAR G DE FERIET, encanteur, Bureau, No 62, rue Royale.

SAMEDI ... [illegible]

[illegible]

Vente positive pour cause de départ, de l'ameublement de salon, de salle à manger, de chambre à coucher; également, un magnifique piano en bois de rose.

PAR G DE FERIET, encanteur, Bureau, No 62, rue Royale.

VENDREDI ... [illegible]

PAR S. GUINAULT.

Succession de Marie Louise Mottier, veuve Foucal.

PAR S. GUINAULT, encanteur, Bureau, Passage de la Bourse et Bienville.

[illegible]

Voir le plan à la Bourse.

...

Groceries. Groceries.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau, Passage de la Bourse et Bienville

LUNDI ... [illegible]

GROCERIES

...

VENTE RENVOYÉE.

Jolie propriété rue de la Douane.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu ... [illegible]

Succession de Madame JEAN COULON.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI 23 février 1867, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 17 janvier 1867, les propriétés suivantes appartenant à la dite succession, savoir:—

[illegible]

Succession de Virginie Bradley, épouse de Léon Lavigne.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI 23 février 1867, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, par suite d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 23 octobre 1866, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, Derbigny, Ursulines et St Philippe, mesurant 31 pieds 6 pouces de face à la rue Claiborne, sur 106 pieds 6 pouces de profondeur. Ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant en une maison couverte en ardoises No 217, ayant six chambres, une autre petite maison, un puits et citerne, doubles, etc.

Conditions—Un tiers comptant et le balance à 12 et 18 mois de crédit en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date. Les bâtisses devront être maintenues assurées et la police d'assurance transférée au vendeur.

Acte de vente par devant Oct. Morel, notaire public, aux frais de l'acquéreur y compris les timbres.

22 janv—31 7 14 23 fév

FONDERIE DE LEEDS.

[ETABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à décortiquer, des moulins à riz, des presses à coton, des vis de Nowel, des bouches à fourneaux, des grilles, et aussi des pièces de fonte pour bâtiments, ou toute espèce de machines pour le Sud.

LEEDS & CO.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

GRANDE VENTE SANS RESERVE ET PAR CATALOGUE DE

Marchandises Sèches.

PAR VINCENT & CO.

W. P. VINCENT, encanteur.

IL sera vendu VENDREDI, 1er février à leur salle d'encan, No 16 rue de Chartres—

Deux cent cinquante colis de marchandises sèches étrangères

Cent cinquante colis de marchandises sèches américaines, tels que

Caisses toile écrue d'habitant.
Do coutil blanc et en couleur.
Do mérinos et nan suisses.
Do mousselines blancs et en couleur.
Do toiles du Nord.
Do ginghams.
Do linon Union à raies.
Do gingas.
Do jaconas.
Do barèges, challies et mozambiques.
Do damas blanc et en couleur.
Do toiles à drape 1861.
Do alpacas.
Do cotons blancs et écrus.
Do denims et stripes.
Do jeans et tweeds.
Do ducks et osnaburgs.
Do indiennes pour printemps.
Do bonneterie et rubans.

Conditions à la vente. 29 janv

Malles! Malles!

PAR VINCENT & CO.,

W. P. VINCENT, encanteur.

AUJOURD'HUI, 31 du courant, il sera vendu, pour le compte de qui il appartiendra—

70 colis de malles légèrement endommagées, comprenant un vaste assortiment de malles à voyager, pour hommes et pour femmes. 31 jan

Grande vente à crédit.

PAR VINCENT & CO.,

W. P. VINCENT, encanteur.

IL sera vendu, vendredi, 1er février, à 10 heures du matin—

Une grande vente par colis et par catalogue, de marchandises sèches étrangères et du pays. Toutes de récente importation.

Conditions à la vente. 31jan

H. M. VAN SOLINGEN & CO.

Succession de James D. Gillmore.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, No 7,24[illegible]

Actions du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord, à l'encan.

Par H. M. VAN SOLINGEN & CO.,

H. M. VAN SOLINGEN, encanteur.

Bureau, rue Carondelet No 34.

EN vertu d'un ordre ... de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans ... il sera vendu ... à la Bourse des Négociants et des Encanteurs ...

30 actions du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Conditions ... 21 janv

PAR J. P. BOISSEAU.

Jambons, Beurre, Fromage, Homards, &c.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur

[illegible]

Acajou et Cèdre.

En débarquement de la goëlette Lizzie Webster

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur

Rue Gravier, Nos 19 et 21.

[illegible]

Bois. Bois. Bois.

Vente pour clore une Société.

PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur.

[illegible]

PAR BERNARD TURPIN.

Vente à l'encan de la balance de la cargaison du navire FERNANDEZ, venu de Bordeaux.

Vins rouges, Eaux-de-Vie, Liqueurs, Vermouth, Absinthe, &c.

PAR BERNARD TURPIN,

EUGENE TOURNÉ, encanteur

Bureau, No 56 rue Vieille Levée

AUJOURD'HUI JEUDI, 31 janvier 1867 ... [illegible]

Vin rouge en barriques.

PAR BERNARD TURPIN

EUGENE TOURNÉ, Encanteur

Bureau, No 56 rue Vieille Levée

A ... [illegible]

Madère, Sherry, Porto, Vermouth, Absinthe, Kirsch, &c., &c.

PAR BERNARD TURPIN

EUGENE TOURNÉ, Encanteur

Bureau, No 56 rue Vieille Levée

J ... [illegible]

PAR R. BROWN & CO.

Grande vente de tabac en feuilles.

PAR R. BROWN & CO.

NOUS vendrons ... LES MARDIS ... [illegible] ... VENTES TOUS LES JOURS ...

R. BROWN & CO., 77 rue Carondelet

PAR D. E. MORPHY.

Sellery, harnais, chaux, papier, &c., &c.

PAR D. E. MORPHY, encanteur

IL sera vendu jeudi, ... janvier 1867, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins—

[illegible]

Conditions—Comptant. 31 janv

Balais. Balais.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu jeudi, ... janvier 1867, à 11 heures et demie du matin, au magasin No 72 de la rue Tchoupitoulas—

50 douzaines balais de différentes grandeurs et qualités.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 31 jan

Serrures, Trapes et Tamis.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, Jeudi, 31 janvier 1867 à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins—

[illegible]

Conditions—comptant. 31 jan

PAR MONTGOMERY & BRO.

Au Public.

LES ventes de Chevaux et de Mulets de Montgomery, Bros & Co. se feront dorénavant tous les jours, à 11 heures du matin, aux écuries Tattersall de F. Lluer, au ... à partir de LUNDI, 28 du courant.

Ils ont l'agrément d'annoncer que le ... de Kentucky de ... de Missouri et de l'Indiana de beaux chevaux et ... MM. Montgomery & Co., seront ... ventes.

MONTGOMERY, BROS & CO., Bureau, rue du Camp, No 87.

PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO.

Belles Glaces françaises, Tables rondes à dessus en marbre, Comptoirs à dessus en marbre, Fontaines à soda, en plaqué, &c., à l'encan,

PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO,

GARDNER SMITH, encanteur.

Bureau, No 94 rue du Camp

IL sera vendu vendredi, 1er février, à 11 heures et demie, à la confiserie "Richelieu", rue du Canal, No 174—

Tout le contenu de l'établissement, comprenant comptoirs à dessus en marbre, chaises et petites pièces, magnifiques glaces françaises, fontaines à soda en plaqué, vitrines, chaises et tables, tableaux de chêne, à l'huile, carafes à ... de fantaisie, ... et verrerie, poêles et un beau coffre-fort.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 31janv

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

La manufacture de souliers du Sud à l'encan.

Par FRANCIS FERNANDEZ, Encanteur,

Bureau, No 11, Passage de la Bourse.

SAMEDI, 9 février 1867, il sera vendu à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, pour liquider les affaires de la Compagnie—

Toutes les machines, outils et accessoires, de la compagnie de Souliers du Sud, à la Nlle-Orléans, ainsi que tous les droits, patentes, privilèges et tout le matériel appartenant à la dite Compagnie.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

N. B.—Des propositions seront reçues jusqu'au moment de la vente, pour traiter à l'amiable, par M. Gabriel Pascal, président de la commission de liquidation de la Compagnie, encoignure des rues Poydras et Magasins. 27 jan

HUILE D'ECLAIRAGE.

Qui a obtenu le Prix et qui ne fait pas explosion.

NOUS offrons au public cette huile célèbre et n'hésitons pas à la déclarer la meilleure des huiles employées pour l'éclairage.

Elle ne fait pas explosion.
Elle n'a pas de graisse.
Elle ne graisse pas les mèches.
Elle ne graisse ni ne salit les vêtements.
Elle n'a aucune odeur ...
Elle ... [illegible]
Elle fatigue moins les yeux.

On peut s'en servir pour une lampe quelconque à Kerosene en changeant ... Les juges ... la meilleure huile, celle qui offre le plus de sécurité ... Prix de l'Etat de la Louisiane ...

H. D. NORVELL, agent public, 131 Maiden Lane, New York

A vendre par R. BLEAKLEY & CO agents, Rue Poydras, Nos 50, 52, 54, Nlle Orléans.

21 jan—1 an

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS.

Vente de Colis et par Catalogue,

A QUATRE MOIS DE CRÉDIT.

400 Colis de Marchandises sèches étrangères et américaines,

Sans aucune réserve quelconque,

PAR HOFFMAN & MARKS,

S. S. ZELNICKER, encanteur.

Bureau, rue de Chartres, No 38.

IL sera vendu, LUNDI, 4 FEVRIER 1867, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres—sans aucune réserve—

1000 pièces brillantines et organdis français.
... linon toile superfin.
... linon Union superfin.
... jaconats français.
... indiennes anglaises 7/8 et 4/4.
... toile du Nord superfine.
... coutil de chèvre superfin.
... popelines à raies en soie et brodées.
... grenadines unies et brodées.
... Mousselines, brochées Jacquard et damassées.
... balmorals de 85 à 106 pouces à moustiquaires.
... lapins 5, Nos 3, 5 et 7.
... mérinos française tout laine et à double largeur.
... mousselines unies tout laine.
... toile écrue à moustiquaires.
... toile blanche.
... mouchoirs en soie, blanchis, jaconats, nansous, tarlatanes ...
... ginghams et carreaux écrus et écossais.
... damas tout laine et à double largeur.
... toiles d'Irlande et toiles d'Espagne, extra fines.

—EGALEMENT—

10 balles Impériales.

10 ... de Cotons écrus Lawrence, Greatfalls, Globe et Massachusetts,

15 caisses cotons blancs, Mauve, Lonsdale, Blackstone, James, Stone, Mills et Wamsutta.

5 caisses Jeans et tweeds tout laine.

2 do Casimirs unis et fantaisie, pour le commerce du printemps.

300 douzaines Bonneterie assortie pour hommes, femmes et enfants.

1000 douzaines Mouchoirs ourlés et unis.

... do Mouchoir Madras et ...

... do Serviettes à franges et ...

... do Nappes et linge de table ...

—Termes et Conditions.—

Toutes sommes au-dessous de $300, comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

de $300 à $500—60 jours

de $500 à $1000—90 jours

Au-dessus de $1000, quatre mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.

Pour plus de détails voir les catalogues qui seront prêts le matin du jour de la vente, de bonne heure. 31 janv.

Habillements. Habillements.

Lingerie, Sacs de chemins de fer,

—Et—

Malles avariées.

PAR HOFFMAN & MARKS,

S. S. ZELNICKER, encanteur.

Bureau, rue de Chartres, No 38.

IL sera vendu JEUDI 31 du courant, à 10 heures du matin dans leur salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres—

Une variété d'habillements de saison faite expressément pour le commerce de détail de la ville et comprenant:

Redingotes en drap loir superfin ...

[illegible]

—Egalement—

Un grand choix de mouchoirs pour messieurs, savoir: Chemises de dessus et de dessous, cols, ... et chemises blanches ... Chemises de laine ...

—Egalement—

25 douzaines sacs de voyage ... chemins de fer.

—Et pour compte de qui il appartiendra—

25 douzaines de malles avariées, pour messieurs, avariées.

Conditions à la vente. 31 jan

PAR E. ROGER & CO.

VENTE SANS RESERVE.

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

Par E. ROGER & CO.

O. DRAS, Encanteur.

JEUDI 31 janvier, il sera vendu, à 11 heures à leur salle d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée—

500 caisses bottes et brodequins pour hommes, femmes et enfants, reçus par les derniers arrivages de New-York, Boston et Philadelphie.

Conditions à la vente. 30 janv

PAR JOHN C. BLOHM.

Marchandises sèches, habillements et chapeaux.

PAR JOHN C. BLOHM, encanteur,

JEUDI 31 du courant, à 10 heures du matin, dans sa salle d'encan, No 31 de la rue Bienville, il sera vendu—

25 colis et lots de marchandises sèches étrangères et américaines.

125 lots d'habillements.

—ET—

150 douzaines de chapeaux d'hommes et d'enfants

Conditions à la vente. 31janv

PAR FORSTALL & SPEAR.

Propriété très agréable, rue Derbigny, entre Laharpe et Colombus, Troisième District.

PAR FORSTALL & SPEAR,

PLACIDE J. SPEAR, encanteur,

Salle d'encan, 28 rue Bienville.

SAMEDI, 2 février 1867, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Derbigny, Roman, Colombus et Laharpe, mesurant ... pieds ... de face à la rue Derbigny, ... Sur le dit terrain se trouve une petite maison en bois ... cuisine ... magnolias, ...

Termes: ... comptant ... hypothèque spéciale sur la propriété vendue ... Acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant Mauger & Gottschalk, notaires publics. 25 jan

VENTE SANS RESERVE

d'une belle résidence No 222, rue Roman, entre Hôpital et le Chemin du Bayou.

PAR FORSTALL & SPEAR,

PLACIDE J. SPEAR, encanteur,

Salle de vente et Bureau, 28 rue Bienville.

SAMEDI, 2 février 1867, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

QUATRE TERRAINS situés dans le 2me District ... Hôpital, Roman et Chemin du Bayou ... [illegible]

Les actes de vente, avec les timbres de revenu interne des Etats-Unis, par devant Gottschalk & Mauger, notaires publics, aux frais des acquéreurs.

25 janv—1 fév

PAR ALFRED BOULIGNY.

VENTE DE SYNDIC.

DANIEL P. SPARKS vs SES CREANCIERS No 2,773.

Propriété de grande valeur située à six milles au-dessus de la Nouvelle Orléans, divisée en treize lots, devant être vendus séparément.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur,

Bureau, No 20, rue Carondelet.

IL sera vendu à l'encan, jeudi le 31 janvier 1867, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable la Seconde Cour de District de la paroisse Jefferson, daté le 1er octobre 1866, dans l'affaire de la ..., No 2,773, la propriété suivante:

TREIZE LOTS DE TERRE de grande valeur formant partie de l'ancienne habitation de Harang et Bouligny, située dans la paroisse de Jefferson, rive droite du fleuve Mississippi, à environ six milles au-dessus de la Nouvelle-Orléans, ... Les dits lots sont désignés par les Nos 1 à 20 inclusivement ... Les plans peuvent être vus à la Bourse ...

Termes et Conditions—Le quart comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis; et la balance à un, deux et trois ans de crédit en billets des acquéreurs garantis par hypothèque ... portant intérêt ... Le défaut de paiement de ... Les billets devront être divisés en coupons au gré du syndic.

Actes de vente par-devant F. O. Ottschalk, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres des Etats-Unis. 27déc—5,12, 19, 26, 31 janv

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—JANVIER 1867.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:—en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

Aldigé, Paul-et-Jules	Garville, Joseph [bordonnier]
B	H
Baille [Mme] née Madeleine Juge	Hervé, Yves
Barrière, François-Guillaume	Hecquet, Jules
Biard, Vincent	Hell, Jean
Boullin [Mme Vve] née Le Pelletier du Clary	J
Baudet, Nicola	Jolbain [Mme] née Ma[illegible]
Bochet, Michel	L
Barrière, Joseph	Labat [Mme Vve] née Claudine Montaigne
Blanc, Raymond-François	Lacaille, Léon-Etienne
Bochet, Conrad	Lambert, Alfred
C	Lambert, Jacques-François
Cornet, François	Landry, Adélaïde
Coquelet, Anselme	Laurent, Louis
Cressard, Louis-Charles	Lafargue, Léo
Cassagne, Augustin	Leotten, Jean A
Cotty, François-de-Alegas	Lenormand, Maximilien
Courtade, Pierre-Antoine [les époux]	Lambert, Antoine
Claudel, Pierre [Md. boucher]	Lespine, Charles
Capella, Baptiste	Lamulle, Auguste
Capella, Léontine [Mlle]	Leroux, Emile [instituteur]
D	Laurent, Charles
Duvoe, Michel-Pierre-Marius	Lamartinière, Joseph
Delhom, Jean-Marie, dit Oeil	M
Darte, Jean	Martin, Paulin
Dumas, Gaston	Marx, Ernest
Dumas, Jules	Millet, Jn-François [les époux] de St-Martin-ville
De Silva [Mme] née Elisa de Bell	Méda, Jean-François
Dumas-Maillet [la famille]	Malin, François
Delage, Alphonse	Mainda [capitaine]
Dodier, Pierre [de Plaquemines, Iberville, Lac.]	Meillan, Jean-Emile
Delange, Henry [peintre]	N
Dallas, René-Magloire	Naudin, Camille
F	Ninot, François
Ferrare, Bertrand-Gustave	O
G	Olagnon, Louis-et-Angelle
Gagnon, Joseph, Victor [de Vignaire de Dorsigny]	P
Gautier, Ernest	Paret, Eugène
Gascinwind, Jean [originaire de Hindlingen, Haut Rhin]	R
Guerrier, Edouard [ouvrier]	Raffet, Jacques
Gleyze [Mme] née Clotilde Vaucle	Ribault, Marie [Mme] née Sebastier ...
	Schroeder ...
	Thauraud, Jean-Baptiste
	Toulouse-Lautrec
	Thibaud, Charles

La Chancellerie du Consulat de France, rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés) de 10 heures du matin à 2 heures du soir.

31 janvier